

SE 52 : suivi de la population de râle des genêts - 2018

Objectifs

En raison de son statut, le râle des genêts est une priorité de conservation. Ce suivi a pour but d'estimer la population de mâles chanteurs sur la RNN de l'estuaire de Seine en parallèle avec l'analyse des pratiques de gestion.

Méthodologie

Depuis 1999, à la demande la DREAL Haute-Normandie et de la MDE, le GONm et l'Observatoire avifaune recensent les mâles chanteurs sur le territoire de la réserve. On émet le chant d'un mâle afin de faire réagir les individus présents. Sur chacun des points, espacés d'environ 400 mètres, trois séries de repasses du chant sont réalisées pendant une période d'écoute de 10 minutes.

Résultats

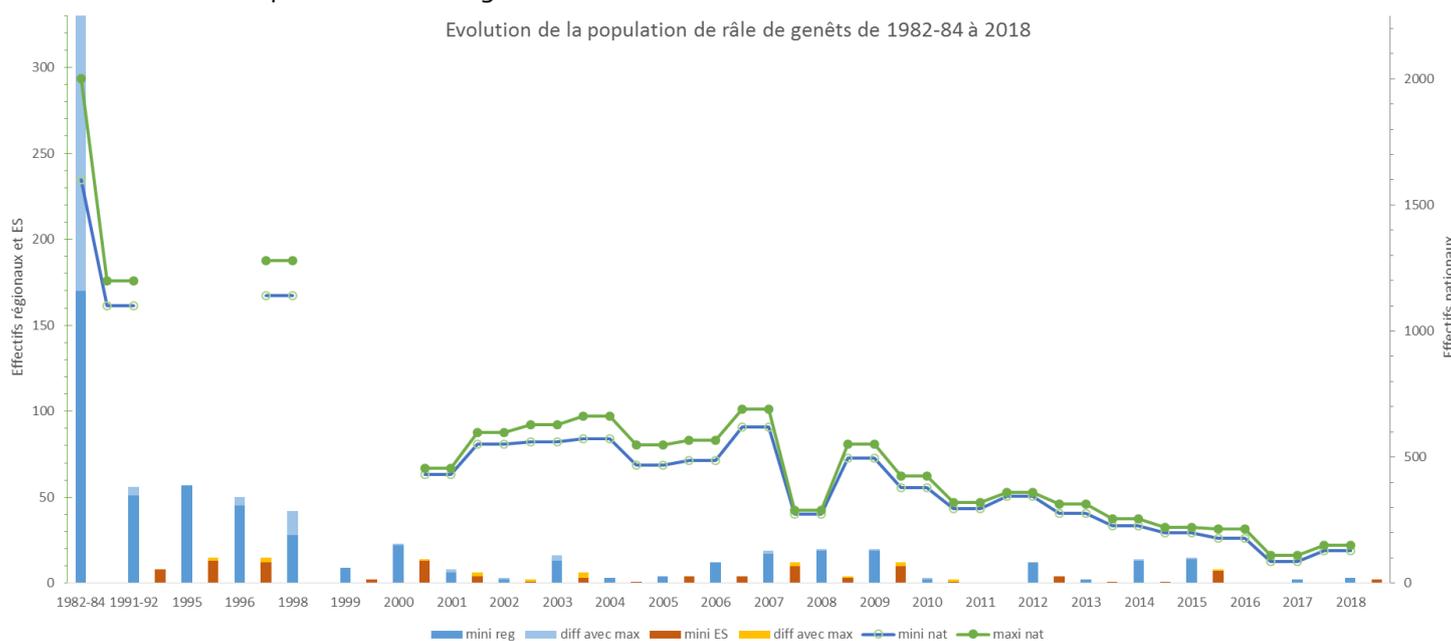
Effectifs

En 2018, 6 prospections ont été effectuées par le GONm et la MDE entre le 13 juin et le 12 juillet dans les prairies de la RNN et à leurs abords ; elles ont permis de contacter 2 mâles chanteurs.

Pour rappel 0 chanteurs avaient été contactés en 2017 et 2016 et sept à huit chanteurs en 2015 (deux dans les prairies de la RNN rive sud et cinq à six dans les prairies du Hode) sur la réserve naturelle.

La population normande de râle des genêts représentait 10,6 à 16,5 % de la population nationale au début des années 1980 (environ 14 % en moyenne), puis un peu plus de 4 % au début des années 1990 et seulement 0,5 à 2,5 % de 2001 à 2006 et 2,7 % en 2007. La régression de cet oiseau a donc été plus importante en Normandie qu'au niveau national. En Normandie, la régression de l'espèce s'est poursuivie par rapport au début des années 1990. L'année 2000, avec 22 chanteurs, puis les années 2007, 2008 et 2009 (avec environ 20 chanteurs chaque année) sont les « meilleures années récentes », suivies de 2015 et 2003. Avec seulement 2 à 3 chanteurs (tous entendus dans la vallée de la Seine), 2010 fut une mauvaise année pour la Normandie tout comme 2011 et 2013. Ces deux dernières années (2017 et 2018) enregistrent des effectifs très faibles pour la Normandie et la totalité des individus sont localisés sur la ZPS estuaire et marais de la basse Seine.

Sur la RNN de l'estuaire de Seine, sur ces dix dernières années, seules 2009 et 2015 ont affichés des résultats plutôt positifs, par contre 2011, 2016 et 2017 ont été les plus mauvaises avec aucun individu entendu. Les deux mâles entendus en 2018 sont un résultat plutôt positif aux vues des deux années précédentes et de la situation de l'espèce au niveau régional et national.



Graphique : Effectifs (min-max) de l'estuaire de Seine / au niveau régional et national pour le râle des genêts depuis 2000

Caractéristiques habitats

Au niveau national 94,7 % des sites exploités par le râle des genêts sont des prairies de fauches dont 86,2 % sont inondables. Dans l'estuaire de la Seine, il ressort d'une étude de la MDE, que cet oiseau recherche en priorité la **prairie de fauche mésophile et eutrophe** (prairie maigre de fauche, expression d'une fauche sans pâturage de regain). Ce sont des milieux qui possèdent une **strate de végétation haute à son arrivée**. Les jachères sont une alternative intéressante. Le pâturage tel qu'il est pratiqué dans l'estuaire semble peu favorable. Le tableau présente un bilan établi aux début des années 2000, sur les principales causes de déclin de l'espèce en France avec leur degré d'importance (d'après Noël et al., 2004). **Les causes de raréfaction de l'espèce en Normandie sont probablement identiques.**

Principales causes de déclin du râle des genêts en France

	Importance		
	Critique	Faible	Inconnue
Perte d'habitat	■		
Intensification de la gestion des prairies	■		
Destruction des nids par fauche précoce	■		
Mortalité des jeunes durant la fauche		■	
Mortalité des adultes durant la fauche		■	
Mortalité par collision			■
Autres facteurs indirects			■
Prélèvement par tir et capture			■
Prédation			■

Pratiques agricoles

En 2013, le **nouveau plan de gestion de la réserve naturelle, a imposé une date de fauche au 8 juillet** sur les prairies. Ce troisième plan de gestion intègre également la décision du tribunal administratif de la cour de Douai qui **réglemente la fauche en cas de détection d'espèces patrimoniales** sur une parcelle. Ainsi, lorsqu'un râle des genêts est détecté sur une parcelle, **un exclos de deux hectares** est réalisé à partir du point de contact et cet exclos ne doit **pas être fauché avant le 15 août**.

98 % des fauches ont été effectuées entre le 8 et le 20 juillet et 2% après le 20 juillet. En 16 ans de données c'est la première fois qu'il y a autant de parcelles fauchées sur la même période. Cela pose **un véritable problème** pour le râle des genêts et d'autres espèces prairiales, car **en quelques jours toute la surface enherbée est fauchée et la zone n'est plus favorable à la nidification**, il n'y a pratiquement plus de zones refuges et la disponibilité alimentaire est très réduite. La proportion de surface fauchée avant le 20 juillet était généralement inférieure à 60 % et même parfois nettement moins entre 2004 et 2012, cette proportion a été nettement plus importante entre 2013 et 2016 (entre 82 et 97 %, proportions comparables à celles de 1995 et 1996). Le fait que dans la RNN il n'y ait pas le droit de faucher avant le 1er, puis le 8 juillet depuis 2013, permet de maintenir les prairies de fauches jusqu'à cette période. Par contre, **depuis 2013, la proportion de fauche après le 20 juillet a nettement régressé par rapport à la période 2002/2012**. Compte tenu de l'arrivée de plus en plus tardive du râle des genêts dans l'estuaire de la Seine, **les fauches effectuées avant le 20 juillet ne permettent pas le succès de reproduction de l'espèce.**

Représentativité de la population

La population normande de râle des genêts représentait environ 10,6 à 16,5% de la population nationale au début des années 1980, puis un peu plus de 4 % au début des années 1990, **en 2010 et 2013, cette proportion était inférieure à 1 %, mais en 2012 elle était de plus de 3% et dépassait les 5% en 2014 et 2015** (5,6% et 6,9%). Par contre, aucun chanteur n'a été contacté en Normandie en 2016, comme cela avait déjà été le cas en 2011. **Les deux chanteurs contactés en Normandie en 2017 et les trois en 2018, représentent à peu près 2 % de l'effectif national.** Au cours des années 2000, la population de l'estuaire de la Seine (RNN et ses abords) a souvent représentée une proportion importante de la population régionale.

Bilan et perspectives

Le nombre de chanteurs de râle des genêts présents dans l'estuaire de la Seine certaines années était encourageant, mais hélas cet effectif n'est pas régulier et montre de fortes variations interannuelles puisque l'espèce est même absente certaines années. **La situation du râle des genêts dans l'estuaire et la vallée de la Seine est très préoccupante.** Elle l'est aussi au niveau national, la régression observée sur le long terme dans l'estuaire et la vallée de la Seine n'est pas simplement liée au site mais aussi à la situation générale de l'espèce en France. L'avenir de cette espèce dans l'estuaire reste très incertain. Surtout quand on sait que les zones situées aux abords immédiats de la RNN et favorables à la nidification du râle des genêts sont peut-être appelées à disparaître et que même si le dernier plan de gestion a l'avantage de faire reculer la date des premières fauches au 8 juillet, un problème se pose puisque **toutes les fauches se font ensuite en quelques jours, ce qui est catastrophique pour les nicheurs prairiaux.** Il faudrait trouver des solutions pour avoir plus d'hétérogénéité dans les dates de fauches. Le râle des genêts doit rester une des priorités de conservation de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine. D'autant plus que des mesures favorables à cette espèce le sont également pour de nombreux nicheurs prairiaux.